

Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »
Rapporteur-es : Laurent HERVÉ et Pascale QUINTON

Reconnaître et valoriser l'intelligence associative au cœur des territoires en Bretagne

« Après la liberté d'agir seul, la plus naturelle à l'Homme est celle de combiner ses efforts avec les efforts de ses semblables et d'agir en commun. Le droit d'association me paraît donc presque aussi inaliénable de sa nature que la liberté individuelle. Le législateur ne saurait vouloir le détruire sans attaquer la société elle-même¹. »

Alexis de Tocqueville

La loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association dispose que *« l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices »* (article 1). Elle reconnaît la liberté d'association : *« Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable (...) »* (article 2). Dans sa décision du 16 juillet 1971, le Conseil constitutionnel consacre cette liberté : *« Au nombre des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et solennellement réaffirmés par le préambule de la Constitution il y a lieu de ranger le principe de la liberté d'association »*.

L'exercice de cette liberté constitutionnelle est aujourd'hui menacé par la fragilisation générale du tissu associatif en France et dans ses territoires. Relayant les profondes inquiétudes exprimées lors des Assises régionales de la vie associative en Bretagne, le 2 juillet 2024, à Vannes, le CESER a lui aussi alerté sur ce risque dans son vœu du 17 mars 2025, adopté à l'unanimité, intitulé *« Soutenir la vie associative en Bretagne : une urgence politique, sociale et économique »*. La mobilisation nationale *« Ça ne tient plus ! »* du 11 octobre 2025, initiée par le Mouvement associatif, suivie en Bretagne, a confirmé ce cri d'alarme. Le CESE lui-même, dans son rapport de mai 2024 *« Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique »*, avait averti de la gravité de la situation et de ses conséquences, soulignant le rôle essentiel des associations : *« Il faut imaginer un monde sans associations pour comprendre combien leur apport à l'économie, à la société et à la démocratie est considérable »*. Cette menace existentielle pesant sur les associations s'étend aujourd'hui à la société civile organisée, à ses espaces d'expression et de dialogue, à ses institutions représentatives, y compris au niveau régional.

Dans sa lettre de saisine du 24 juillet 2024, le Président du Conseil régional demande au CESER de *« l'accompagner pour mieux appréhender l'impact des associations sur notre territoire »* afin de *« reconnaître leur rôle »* et *« qu'elles sachent également le valoriser »*. Soulignant *« le rôle essentiel joué par les associations dans la cohésion sociale et économique de notre territoire »*, il suggère de réaliser *« une analyse des travaux existants et des indicateurs d'impact mobilisables »*, en particulier s'agissant des *« associations plus locales »*, précisant que *« le rôle des grandes associations employeuses est peut-être plus évident à mesurer »*.

En réponse à cette saisine, le CESER a fait le choix, dans son cahier des charges, de la problématique suivante : **quel est le rôle des associations dans la vie des territoires en Bretagne ? Comment mieux le révéler et le valoriser, notamment dans ses dimensions sociale, économique et démocratique ?** Il précisait que son approche *« ne sera ni exhaustive, ni sectorielle (secteur d'activité par secteur d'activité), ni centrée sur l'évaluation ou la mesure d'impacts. Elle ne sera pas non plus de nature statistique ou économétrique, mais essentiellement qualitative et territoriale, en donnant une large place à la parole des acteurs associatifs eux-mêmes et de leurs parties prenantes, dont les collectivités territoriales et les citoyen·nes, sur leur rôle dans la vie des territoires »*.

Pour répondre à la saisine du Conseil régional, dans la continuité de ses travaux sur [« Les défis de la vie associative en Bretagne »](#) (2017), de sa contribution [« \(Re\)faire société »](#) (2019) et de son rapport [« Développer collectivement »](#)

¹ De la démocratie en Amérique, Tome 1, 2^{ème} partie, ch4, « De l'association politique aux Etats-Unis », 1848

[la participation citoyenne à la décision publique](#) » (2023), le CESER a choisi d'aller à la rencontre des acteur·rices territoriaux de la vie associative et d'auditionner plusieurs expert·es du fait associatif et de l'évaluation associative, la question de la valeur créée par les associations dans la vie de leur territoire étant au cœur de l'étude. En tout, près de 200 personnes ont été auditionnées par le CESER dans l'ensemble des départements de la Bretagne. Cette synthèse est aussi le reflet et le fruit de leurs témoignages, réflexions et travaux.

Pour le CESER, il est nécessaire et urgent, d'une part, de mieux reconnaître la place et le rôle des associations au cœur des territoires en Bretagne en écoutant les acteurs territoriaux de la vie associative et en leur faisant confiance (1) ; d'autre part, de révéler la valeur territoriale créée par l'intelligence associative (2). Pour ce faire, le défi est moins de chercher à mesurer l'impact social des associations qu'à (re)tisser un pacte social avec ces dernières (3).

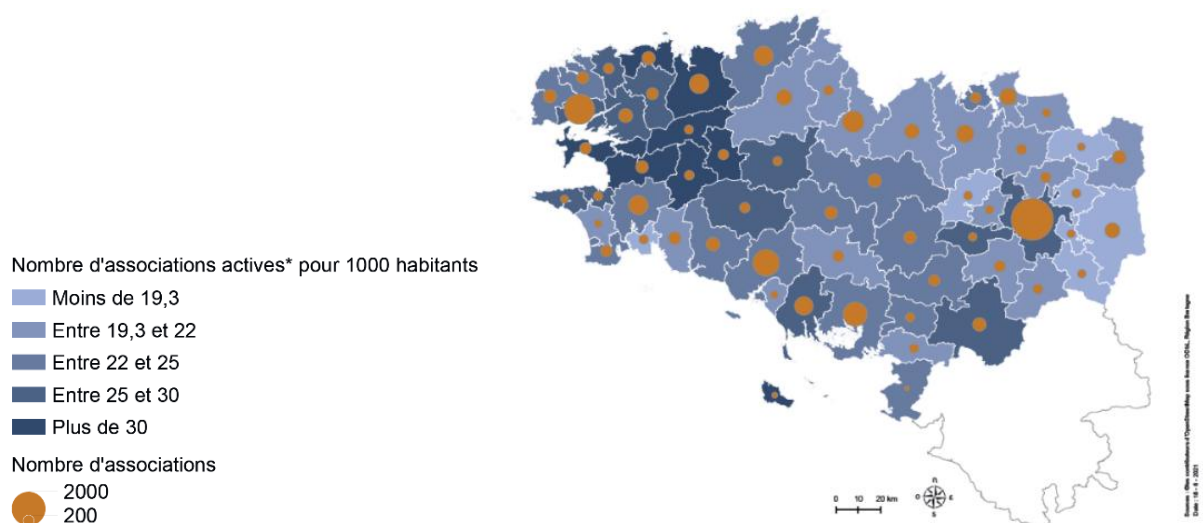
1. Reconnaître la place et le rôle des associations au cœur des territoires

1.1. Quelques chiffres sur les associations et leur rôle en Bretagne

1.1.1. La Bretagne, une région associative très engagée et plus égalitaire

La Bretagne compte environ 90 000 associations actives², avec une densité associative plus forte dans sa moitié occidentale, notamment dans le Finistère et en centre Bretagne (voir carte ci-après). Avec près de 4 000 nouvelles associations créées chaque année, le dynamisme de la création d'associations est plus fort en Bretagne qu'au niveau national.

Répartition territoriale et densité des associations actives par EPCI en Bretagne en 2020



Source : Région académique Bretagne/DRAJES, Région Bretagne, Mouvement associatif de Bretagne, « La vie associative en Bretagne », novembre 2021 - Données 2020 - * associations déclarées dans le Répertoire national des associations depuis 2009, à l'exception de celles qui ont déclaré leur dissolution, ou n'ont eu aucun mouvement de déclaration.

Dans ce paysage associatif, 9 associations sur 10 fonctionnent uniquement grâce à l'engagement de leurs bénévoles. Dit autrement, seule 1 association sur 10 est employeuse. Parmi les 700 000 bénévoles associatifs bretons, près de la moitié se mobilise chaque semaine. Sur les 9 000 associations employeuses, la moitié compte moins de 3 salariés. Les 104 000 salariés associatifs représentent 10% de l'emploi privé en Bretagne, contre 9% au niveau national, pour une masse salariale de 2.6 milliards d'euros.

En Bretagne, les habitant·es sont très engagé·es dans la vie associative. Ainsi, un peu plus d'une personne sur deux (52%) déclare adhérer à une ou plusieurs association(s), soit un écart marqué de 10 points de plus qu'au niveau national (42%). Ce plus fort taux d'adhésion associative en Bretagne se retrouve chez les femmes (47%) comme chez

² Source : Recherches et solidarités (avec le soutien du Mouvement associatif et de l'INJEP) – Associations en région – Repères et chiffres clés 2025 (18ème édition), Bretagne - nombre d'associations actives estimé entre 83 000 et 87 000 en 2025.

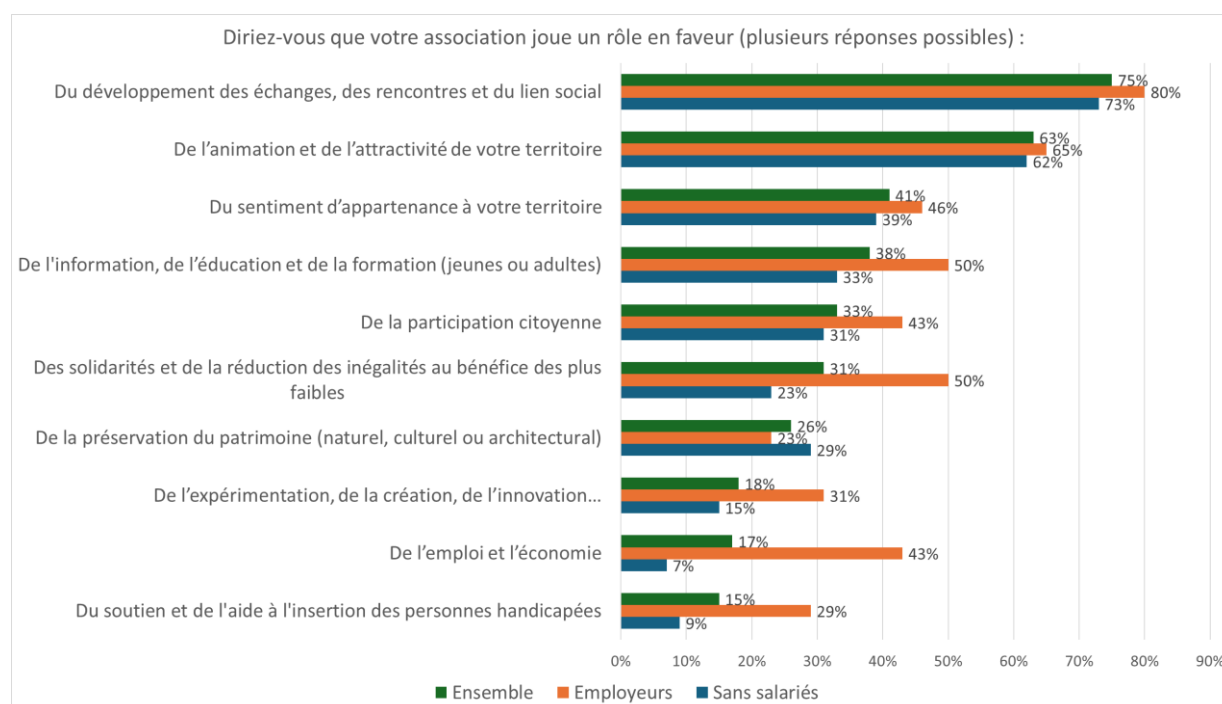
les hommes (58%). La Bretagne se distingue aussi par la jeunesse de ses adhérent-es, puisque près de 6 habitant-es sur 10 de moins de 35 ans adhèrent à au moins une association. Il en va de même pour les 35-49 ans. Une autre caractéristique régionale est à souligner : la « fracture associative » selon le niveau de diplôme est beaucoup moins forte en Bretagne. Ainsi, alors qu'au niveau national, l'écart est de 15 points entre le taux d'adhésion des personnes sans diplôme et celui des Bac + 2, il n'est que de 5 points en Bretagne. L'accès aux associations est donc socialement plus égalitaire en Bretagne.

La Bretagne se distingue également par un taux de bénévolat régulier plus important qu'au niveau national. Ainsi, en 2025, un-e habitant-e sur quatre se déclare bénévole régulier tout au long de l'année dans une association, contre un sur cinq au niveau national. Comme pour les adhésions, le bénévolat régulier des jeunes est plus important en Bretagne comparé à la France entière, ce qui bat en brèche l'idée reçue selon laquelle les jeunes ne s'engageraient pas régulièrement dans les associations. Les bénévoles réguliers de 70 ans et plus s'engagent aussi plus fréquemment en Bretagne qu'au niveau national. Comme ailleurs en France, on observe que le taux de bénévolat régulier augmente avec le niveau de diplôme, toutefois la part des bénévoles réguliers dans la population de niveau bac ou infra est plus importante en Bretagne qu'au niveau national.

1.1.2. Un rôle territorial à multiples facettes

Dans ce paysage associatif régional singulier, comment les responsables associatifs perçoivent-ils le rôle territorial de leurs associations ? L'enquête d'opinion menée en 2025 par Recherches et solidarités auprès d'un échantillon représentatif de 2 260 responsables associatifs en Bretagne, fait ressortir l'importance de la perception de leurs rôles social et territorial, qui s'est amplifiée depuis l'enquête de 2017. Par ailleurs, si le rôle perçu est assez logiquement corrélé avec le secteur d'activité principal de l'association, celui-ci s'étend bien au-delà : il a un caractère multidimensionnel dans son écosystème territorial. Les différences d'appréciation sont parfois marquées entre les associations employeuses et celles qui ne le sont pas, par exemple sur leur rôle économique (voir graphique ci-après). Cette enquête d'opinion sur le rôle territorial des associations appelle des approfondissements sectoriels et territoriaux.

Figure 1 : Rôle territorial des associations perçu par les responsables associatifs en Bretagne au printemps 2025



Source : Recherches et solidarités, ORA Bretagne, mars-avril 2025, graphique réalisé par le CESER de Bretagne (données détaillées R&S)

1.2. Parole aux associations et aux élu·es des territoires

En prolongement de ses propres travaux³ comme des recommandations d'expert·es auditionné·es, le CESER s'est engagé dans une démarche inédite de participation citoyenne afin de recueillir des données qualitatives par des témoignages d'acteurs territoriaux de la vie associative en Bretagne. Avec l'aide de relais locaux, quatre rencontres territoriales ont été organisées à Quimper (29), Rennes (quartier du Blosne, 35), Lanester (56) et Rostrenen (22) entre avril et novembre 2025⁴. Dans un climat de confiance, elles ont permis d'échanger avec une grande diversité d'habitants bénévoles et de salariés associatifs, ainsi qu'avec de nombreux élus locaux, des accompagnateurs de la vie associative et des représentants des Conseils de développement.

Ces rencontres en commission plénière et en ateliers participatifs ont permis de collecter un trésor de paroles dont seul un aperçu peut être présenté ici, décliné en cinq questions-clés posées par le CESER à chacune des rencontres. Au cœur des dynamiques territoriales, dans une réalité complexe, ces témoignages illustrent la capacité collective des associations à comprendre le réel, à le penser, à le dire et à s'y engager librement, à s'adapter, à s'organiser, à créer du lien, à agir et innover pour le transformer. Ils traduisent une forme d'intelligence collective et territoriale, profondément humaine, que le CESER propose de nommer « l'intelligence associative ». Malgré un contexte général fragilisant, ils mettent en lumière la force de l'engagement des acteurs associatifs, l'impressionnante vitalité humaine et sociale des associations et la grande richesse de leurs apports au bien commun, en symbiose avec leur territoire.

1.2.1. Et si les associations disparaissaient de votre territoire ?

Le fait associatif semble avoir toujours existé pour les générations d'aujourd'hui, toutes nées après la loi du 1^{er} juillet 1901. On naît, on grandit, on vieillit et on meurt entouré d'associations. Elles font partie de la vie locale et de la vie tout court, à tous les âges de la vie. Elles sont là, comme un acquis, une évidence pour rendre des services, partager des activités, défendre des droits et des causes, etc. Cet ancrage associatif dans la vie quotidienne est parfois si profond qu'il peut invisibiliser, par la force de l'habitude, les multiples apports des associations à la vie de leur territoire et de ses habitant·es. On pourrait parler d'« inconscient associatif territorial ».

Pour aider à conscientiser et qualifier ce rôle territorial, le CESER a invité ses interlocuteurs locaux à se projeter dans un territoire dont les associations auraient disparu. Ce scénario-fiction d'une extinction associative a parfois suscité des blancs, des troubles ou des inquiétudes, mais il a été un très bon révélateur de l'importance de la place et des apports des associations à leur territoire. Les associations souvent ne révèlent l'importance de ce qu'elles sont et de ce qu'elles font que par le manque qu'elles laissent lorsqu'elles ne sont plus là.

- **Paroles d'associations⁵ (scénario « disparition »)**

- « A quoi une commune pourrait-elle ressembler sans association ? Au confinement ! ».

- « Prenons chacun l'exemple de notre propre parcours personnel. Nous avons rencontré les associations à toutes les étapes de notre vie : crèche, intervenants petite enfance/école = sorties, association du sport scolaire, classes de découverte, centres de loisirs, associations culturelles et sportives, colonies de vacances. Nous avons croisé des bénévoles et des professionnels (animateurs, éducateurs certains formés par les associations en BAFA), nous avons assisté à l'animation de la vie locale par les associations (culturelles, éducatives, sportives...) et les associations seront toujours là quand nous deviendrons plus dépendants. Nous ne serions pas les mêmes sans les associations qui ont rythmé nos vies et qui ont participé à faire ce que nous sommes aujourd'hui. Imaginer une Bretagne sans associations, c'est finalement rappeler à quel point elles sont indispensables. »

- « Que se passerait-il alors ? Pas grand-chose. Il resterait les supermarchés. J'ai rencontré des personnes ici via les associations, mais pas grand monde via les supermarchés, ni via les banques, ni via les assurances. C'est du vivre ensemble, de l'interconnaissance, du lien, c'est la diversité. »

³ CESER de Bretagne, « [Développer collectivement la participation citoyenne à la décision publique en Bretagne](#) », avril 2023

⁴ Périmètre élargi des rencontres : Quimper-Cornouaille-département du Finistère ; Rennes-Quartier prioritaire du Blosne-Rennes Métropole ; Lanester-Pays de Lorient et Quimperlé ; Rostrenen-Communauté de communes du Kreiz Breizh (CCKB)-Pays de Centre ouest Bretagne (COB).

⁵ Bénévoles, militant·es, salariées

- « Nous ne pourrions plus avoir le bonheur de faire ensemble. »
- « Nous sommes une petite pierre à l'édifice, mais si on enlevait toutes les petites pierres, l'édifice s'écroulerait... Si tous les bénévoles faisaient grève, la France s'arrêterait. »

- **Paroles de collectivités⁶ (scénario « disparition »)**

- « Et si les associations n'étaient plus là ? Je n'ose l'imaginer. » (un maire)
- « Que ferait la Ville sans les associations ? Plus grand-chose. Je le dis sans hésiter. »
- « Sans associations, on manquerait de liens pour vivre ensemble. »
- « Si elles disparaissent, ce sont tous les supports de vie du quartier qui disparaissent. »
- « Les services publics ne pourraient pas prendre le relais des besoins, le privé encore moins car non ou peu rentables. »
- « Sans les associations, il y aurait moins de travail et moins d'activité économique. »

1.2.2. Quel est le rôle démocratique des associations ?

Non seulement l'association est une liberté et un droit humain fondamental, mais elle est au cœur du lien politique et d'une société démocratique. Elle est même une école de la démocratie et d'une citoyenneté en acte. Chaque territoire a ses relations singulières avec un tissu associatif découlant de son histoire, de sa géographie, de sa sociologie, de sa culture, etc., mais aussi de sa vision politique de la place et du rôle de la société civile organisée dans la démocratie locale. Ce rôle démocratique des associations, cette citoyenneté associative se dévoilent souvent humblement et discrètement, au détour des témoignages. Même si leur apport démocratique n'est pas toujours conscientisé, ce qui se dessine dans les territoires est que, loin de se réduire à un rôle de supplétif de l'action publique, « l'association est au fondement d'une démocratie du quotidien », selon l'expression du sociologue Roger SUE.

- **Paroles d'associations (rôle démocratique)**

- « La démocratie, ce ne sont pas que des élections (...) En tant qu'association, nous avons un projet politique. »
- « Une société sans associations serait une société où l'engagement citoyen est étouffé. Elles cultivent un espace de liberté et un espace d'engagement. »
- « Parmi les apports démocratiques des associations, il y a l'apprentissage de la citoyenneté. »
- « Dans les associations se joue la démocratie réelle : elles sont des espaces de pouvoir où on apprend à vivre avec les autres. »
- « On doit faire vivre son territoire. Je suis toujours resté avec cette idée »
- « Ensemble, beaucoup de choses peuvent se créer. On a une idée, on se met ensemble et on fait ! »
- « Une association a un rôle militant parfois difficile face aux pouvoirs publics : la fonction de plaider est la première fonction d'expression publique : il faut être capable de dire non, y compris dans un cadre de dialogue démocratique, en amont ou en aval des politiques publiques ».
- « Nous menons de nombreuses actions visant à sensibiliser les citoyens aux enjeux de la transition écologique. »
- « Les associations ont de moins en moins de marge de manœuvre : elles appliquent les textes, de plus en plus de textes ! »

- **Paroles de collectivités (rôle démocratique)**

- « Le fait associatif est d'abord un fait démocratique. »
- « Nous croyons dans les corps intermédiaires (...). On est dans un continuum démocratique. »
- « La démocratie ne repose pas uniquement sur un vote tous les 5 ou 6 ans, c'est un dialogue permanent. »
- « Souvent on dit qu'il faut chausser les lunettes de l'égalité quand on fait des politiques publiques. On a aussi à chausser les lunettes associatives. »
- « Les premiers lieux de démocratie participative, ce sont les associations ! »
- « La partition du territoire s'écrit avec les associations. »
- « Elles sont des espaces d'action et de parole pour celles et ceux qu'on entend peu. »

⁶ Élu·es, agent·es, accompagnateur·rices de la vie associative...

- « Les associations jouent un rôle dans la défense des droits ».
- « Les associations sont l'école de la démocratie. »
- « Les associations ont une capacité à inventer et à transformer concrètement la société au quotidien. »
- « Elles ont une vraie expertise d'usage (...). Elles savent faire sur le territoire, beaucoup mieux que nous. »
- « Si grand que soit le désir des élus d'être proches des habitants, sans les associations ils seraient très en difficulté. »

1.2.3. Quel est le rôle social des associations ?

Les associations sont des tisserandes. En Bretagne, telles d'inlassables dentellières, elles cousent, recousent, dessinent et redessinent les mailles fines et délicates du lien social entre les individus et les groupes humains. Que cela se passe autour d'une simple activité de loisir ou pour la défense d'une grande cause, des personnes se réunissent librement, s'associent, échangent, dialoguent, partagent, s'entraident, militent, décident d'être ensemble et de faire ensemble, pour agir collectivement - sans but lucratif – afin de réaliser leurs projets associatifs. Le rôle social des associations est parfois si évident qu'il semble aller de soi et ne pas même devoir être révélé ou explicité. Ainsi, lors d'une rencontre territoriale, le CESER a entendu : « *Bon, sur le rôle social des associations, tout le monde est d'accord, passons aux autres rôles !* ». Pourtant, en insistant sur ce questionnement, plusieurs acteurs ont essayé de décrire comment ils percevaient ce rôle social sur le terrain.

- **Paroles d'associations (rôle social)**

- « On est toujours là pour tisser du lien. »
- « C'est important de faire la fête des voisins : des gens ne veulent plus sortir ! ».
- « Nous sommes un espace d'épanouissement et d'émancipation. »
- « Tout le monde est le bienvenu ! On peut venir dire bonjour, avoir un lien humain simple et chaleureux, un accueil. »
- « Nous sommes un lieu où on essaie de prôner le bien vivre ensemble, la cohésion sociale. »
- « Notre apport social est l'ouverture au monde. »
- « Notre impact social est de lutter contre les inégalités et les discriminations. »
- « On observe un recul du fatalisme social induit par notre action ».
- « Grâce aux associations, je fais partie du récit du territoire. »

- **Paroles de collectivités (rôle social)**

- « Sans associations, il n'y a pas de lien social ! »
- « Pour le projet de cohésion sociale, je côtoie la vie associative tout le temps, partout ! ».
- « S'agissant de l'utilité sociale des associations, elles sont des lieux d'échanges et de rencontres. Elles jouent un rôle social qui permet d'identifier les besoins des habitants et d'y répondre dans tous les domaines. »
- « Une vie associative très riche est la possibilité d'avoir un maillage, une proximité, de pouvoir mettre en œuvre "l'aller vers". »
- « L'implication dans la vie culturelle et associative est presque un savoir être ici ! »
- « La vie associative est un déterminant essentiel du bien-être dans les territoires. »

1.2.4. Quel est le rôle économique des associations ?

« *Que voulez-vous dire par rôle économique ?* ». La question du rôle économique des associations ne fait pas sens d'emblée et laissent certains sans voix. Il en résulte même des incompréhensions, voire des quiproquos, de la perplexité ou des inquiétudes. Les échanges se focalisent très vite sur l'économie interne des associations plutôt que sur leurs apports à l'économie du territoire, c'est-à-dire sur leurs externalités. Ainsi, la question de la fragilité des financements associatifs, notamment publics, est souvent centrale, en particulier pour les associations employeuses pour qui « Ça ne tient plus ! ». On glisse ainsi très vite sur le terrain des solutions à trouver pour être plus efficient, sur la mutualisation des ressources, des emplois, sur la gouvernance interne, sur l'accompagnement, sur les moyens de survivre...

Enfin, de ces échanges naît une interrogation plus profonde : qu'est-ce que la valeur ? Est-ce le nombre d'emplois associatifs directs ou indirects, la contribution monétaire au PIB, etc. ? Les données quantitatives sont rares, parfois inaccessibles, et très hétérogènes au niveau territorial mais, même lorsqu'elles existent, sont-elles suffisantes et pertinentes pour appréhender la création de valeurs et de richesses multidimensionnelles par des associations à but non lucratif, y compris parfois en termes de coûts évités pour la collectivité ? Pour apprécier les contributions des associations à la vie de leur territoire et de ses habitant-es, ce qui *compte* est-il toujours ce qui *se compte* ?

- **Paroles d'associations (rôle économique)**

- « On a un impact économique, mais on ne sait pas exactement ce que cela représente. »
- « Au niveau économique, il y a des coûts offerts, des coûts évités et des coûts cachés par les associations. »
- « On a un apport économique négatif dans la manière dont c'est compté aujourd'hui : l'indicateur du PIB et la croissance économique ne comptent que ce qui circule de façon monétaire. »
- « Les apports économiques des associations, on en parle peu, on s'excuse même parfois d'en parler dans les associations, pourtant elles sont un acteur économique à part entière : les associations employeuses représentent des milliers d'emplois en Bretagne. Elles dynamisent les territoires, organisent des événements, soutiennent les filières (culture, éducation, loisirs, tourisme social...) ».
- « Notre argent est dépensé localement ».
- « Notre principal festival a lieu en juillet. Il a un impact économique sur 3-4 jours, attirant énormément de monde qu'il faut héberger, de gens qui consomment, se restaurent... ».
- « On peut rendre accessibles certaines prestations qui ne le seraient pas si c'était le privé qui les délivrait ».
- « Avec nos 22 salariés, il y a forcément des retombées économiques dans le territoire ».
- « Il y a un plan social invisible au niveau de l'emploi associatif, alors qu'il est non délocalisable ».
- « Au sein des associations, on peut développer des compétences transférables au monde économique ensuite ».
- « Notre impact économique est de contribuer à l'attractivité du territoire. »
- « Les associations, dans les territoires ruraux, sont des créatrices de dynamiques. »
- « Coopérer est souvent plus efficace que se retrouver en concurrence. »
- « Les associations 1901 doivent rester des associations ! ».
- « C'est fou ce qu'on arrive à fabriquer avec uniquement l'idée de se prendre en charge en tant que volontaire, même si c'est peut-être difficile à calculer. »
- « Les associations sont à but non lucratif et pourtant l'équilibre économique est au cœur du projet, car sans ça, on ne tient pas. En fait, on nous demande un peu l'impossible. »
- « Les associations ont fondamentalement quelque chose de super créatif. On sait expérimenter, on sait innover. L'association est vraiment la reine de la bidouille ! »

- **Paroles de collectivités (rôle économique)**

- « Il y a beaucoup d'associations qui interviennent sur le territoire et on ne sait même pas que ce sont des associations ! Et pourtant elles créent de nombreux emplois mais surtout, par leurs actions, elles contribuent à la santé, à la préservation de l'environnement, du patrimoine matériel et immatériel, elles développent l'attractivité du territoire. Par exemple, avec les festivals, on voit l'irrigation économique que cela entraîne ; je pensais à la richesse, pas forcément monnayée en euros, mais je l'appellerai quand même richesse économique car elle est intégrée au territoire. »
- « Sur l'apport économique des associations, il faut citer la santé. C'est une richesse humaine et économique surtout dans un contexte où la prévention en santé est désertée par l'Etat. On est tout à fait dans le coût économique évité ! »
- « Le social est un investissement et c'est un investissement rentable. S'il n'y avait pas l'action sociale, le curatif coûterait beaucoup plus cher que le préventif. ».
- « Les associations sont innovantes pour répondre à de nouveaux besoins sociaux (...) Elles ne sont pas seulement opératrices, elles sont initiatrices de capacités à faire autrement. C'est une vraie économie sociale et solidaire en coopération avec la collectivité ».
- « Les corps intermédiaires, dont font partie les associations, sont un capital humain. »

1.2.5. Comment mieux valoriser les apports des associations ?

La question de la valorisation de « l'impact », des apports ou de l'utilité des associations à la vie de leur territoire est au cœur de la saisine du Conseil régional. Il ressort déjà des témoignages présentés que la valeur créée par les associations est à la fois singulière et plurielle.

Les témoignages recueillis font tout d'abord apparaître la polysémie de la notion de « valorisation ». En effet, la majorité des associations interrogées assimilent d'abord celle-ci à de la communication, au fait d'arriver à faire connaître les actions de leur association, à en donner une image positive. Seule une minorité d'entre elles interprète spontanément la notion de valorisation au sens d'une évaluation ou d'une mesure d'impact, c'est-à-dire de donner de la valeur, selon des critères et des indicateurs, à ce qu'elles apportent spécifiquement à la vie de leur territoire, à ce qui n'existerait pas si elles n'étaient pas là. En général, ce sont plutôt les associations employeuses bénéficiant de financements publics et/ou privés qui sont les plus acculturées à cette dernière signification, étant régulièrement soumises à des exigences évaluatives externes.

Quelques associations vont jusqu'à questionner la question posée : « *Pourquoi nous demandez-vous de valoriser notre impact ?* ». Elles s'inquiètent de possibles nouvelles modalités de financement qui seraient exclusivement conditionnées par l'évaluation et la mesure de leur impact. « L'appel à impact » va-t-il remplacer l'appel à projet selon un principe « pas d'impact, pas de financement » avec le risque d'une atteinte à la liberté d'association ? D'autres comprennent l'intérêt de mieux qualifier, quantifier et valoriser leurs impacts territoriaux, dans une finalité interne et/ou externe, mais elles s'interrogent sur les moyens humains, financiers, techniques et organisationnels pour y parvenir. En effet, l'évaluation d'impact requiert une expertise pointue qui coûte souvent très cher : sur le marché de l'évaluation les associations ne sont pas égales. Une injonction croissante à l'évaluation d'impact, sans moyens ni accompagnement, pourrait donc aggraver la fracture associative par une fracture évaluative. Enfin beaucoup d'associations s'interrogent : les valeurs créées par les associations n'étant pas toujours quantifiables, mesurables ou monétarisables, comment les rendre visibles ? Comment révéler ces valeurs ? Les témoignages qui suivent illustrent que les valeurs créées par les associations sont faites d'ombres et de lumières, elles se dessinent en clair-obscur.

- **Paroles d'associations (valorisation)**

- « *Le mot valorisation me pose question. J'ai l'impression qu'on est en train d'essayer de montrer qu'on est des attracteurs de touristes et de consommateurs. (...). Qu'y a-t-il derrière cette question ? C'est bien parce qu'il y a une restriction budgétaire dans les politiques publiques et qu'il faut qu'on montre que ça rapporte plein de trucs...* »
- « *On voit de plus en plus aujourd'hui des collectivités déifiantes vis-à-vis de structures qui ont besoin de prouver qu'elles font bien les choses, de justifier les dépenses.* »
- « *Demande-t-on la même chose aux entreprises qu'aux associations ?* »
- « *Sur les libertés associatives, il y a effectivement beaucoup de régulation, beaucoup de normes, d'appels à projets. On a besoin des financements mais on peut parfois se perdre soi-même en répondant à quelque chose.* »
- « *Il est plus facile de se valoriser avec des chiffres quand on est une grande association.* »
- « *90% de nos actions sont impalpables dans leurs impacts.* »
- « *Un travail énorme est à faire pour valoriser le non financier, le travail humain.* »
- « *Quand on est dans un processus industrialisé, c'est plus facile de voir combien on a produit. Nous, nous travaillons dans le temps long. Le déclic ne se fait pas immédiatement pour la personne, cela se fait petit à petit, mais il faut faire le pari positif que ça peut se faire.* »
- « *Il y a un effet de levier : 1€ de subventions à notre festival associatif produit 4.5 € dans le tissu économique locale.* »
- « *Monétiser du temps bénévole en ETP c'est un peu bizarre quand même, parce que c'est comme s'ils étaient des salariés... Il serait intéressant d'avoir un outil de mesure sur ce que l'engagement associatif évite comme coût à la société ! On pourrait ainsi évaluer le service rendu à la société.* »
- « *Ce n'est pas uniquement un service, il y a un projet associatif, des valeurs.* »
- « *Nous avons mesuré un "Taux de retour économique au territoire".* »
- « *On pourrait mieux valoriser ce qu'on fait.* »

- « La communication est le parent pauvre des associations, souvent faute de ressources humaines et/ou financières. Leurs actions restent donc souvent dans l'ombre. »
- « Les freins à la valorisation ? L'argent bien sûr ! Les financements ne prennent plus en charge le "fonctionnement", financer les missions « supports » comme la valorisation est quasi impossible avec les logiques d'appels à projet. »

- **Paroles de collectivités (valorisation)**

- « La valeur économique n'est pas forcément à monnayer en euros ! »
- « Le bénévolat produit de la valeur économique, sociale et existentielle. »
- « Les associations nous renvoient parfois que nous évaluons « comme des barbares ». Elles nous disent : " Soit vous n'évaluez pas, soit vous évaluez avec une méthode quantitative alors que notre action devrait pouvoir être valorisée autrement " (...) On a donc créé un outil d'auto-diagnostic de Responsabilité sociale et environnementale des associations (RSEA) ».
- « Et si on inversait la question : « Que seraient les associations sans les collectivités ? »
- « Nous, on intègre la vie associative dans toutes les politiques publiques ».
- « L'argent qui est investi par la collectivité dans un projet associatif n'est pas juste 1€ pour 1€ : il est 1€ pour bien plus ! »

2. Révéler la valeur territoriale de l'intelligence associative

2.1. Le fait associatif : une valeur d'existence démocratique

« Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère ; le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là⁷ », écrivait Alexis de Tocqueville en 1848. Le CESER, représentant de la société civile organisée, réaffirme ici que le fait associatif a, en soi, une valeur d'existence dans une société démocratique car il est avant tout une liberté, la liberté d'association, et un droit humain fondamental : le droit de s'associer. Il repose en France sur les textes majeurs cités en introduction. Il est aussi reconnu par la Charte européenne des droits fondamentaux de l'Union européenne ainsi qu'au niveau international, par la Déclaration universelle des droits humains de l'ONU.

Si chercher à mieux appréhender, évaluer, valoriser, qualifier et quantifier l'impact territorial des associations peut, dans certaines conditions, contribuer à une meilleure reconnaissance de leur rôle, il faut toujours se rappeler que même sans preuve d'impact, une association a le droit d'exister parce qu'elle est l'incarnation d'une liberté. Toute démarche d'évaluation d'impact des associations qui ne serait pas fondée sur la reconnaissance et le respect de la nature spécifique et de la valeur démocratique en soi du fait associatif serait une erreur non seulement méthodologique mais surtout politique. L'évaluation, parce qu'elle interroge la valeur, n'est jamais neutre. Elle est un acte politique avant d'être un processus technique. Ne pas regarder ni prendre en compte la valeur d'existence démocratique des associations, donc leur liberté et leur autonomie, c'est ouvrir la porte à tous les risques de banalisation et d'instrumentalisation publiques ou privées, y compris ceux de marchandisation et de financiarisation. C'est prendre le risque de transformer une démarche évaluative en contrôle coercitif et en maltraitance institutionnelle. Le CESER rappelle donc ici son vœu de mars 2025 par lequel il réaffirme que « les associations sont le gage d'une société et d'une démocratie vivantes, pluralistes et solidaires ».

2.2. Revenir à la source de l'évaluation : la question de la valeur

Le CESER mesure l'importance de la demande du Conseil régional d'arriver à mieux « appréhender » et « valoriser » « l'impact » des associations en Bretagne, y compris à travers des démarches d'évaluation s'appuyant sur des indicateurs. Cependant, dans le cheminement de son étude, tant les acteurs territoriaux rencontrés que les experts auditionnés l'ont amené à changer de regard, voire de paradigme, sur l'évaluation d'impact social lorsqu'elle s'applique au fait associatif. En effet, les spécificités des associations appellent une approche nuancée, vigilante et parfois critique de certains courants dominants de l'évaluation. L'évaluation adaptée aux associations ne peut reposer sur des principes, des méthodes, des outils et des langages conçus pour l'évaluation d'une entreprise relevant du secteur à but lucratif ou pour l'évaluation d'une politique publique. En effet, l'association n'est pas

⁷ De la Démocratie en Amérique, Tome 2, ch5, « De l'usage que les américains font de l'association dans la vie civile ».

d'abord un « mode d'entreprendre » ou « une entreprise comme une autre », mais un droit et une liberté ; elle n'est pas non plus une administration publique mais une incarnation démocratique de la société civile.

Comme le montrent les travaux scientifiques de Marion STUDER, socio-économiste auditionnée par le CESER, « *l'évaluation d'impact social ne va pas de soi et s'inscrit dans un contexte sociopolitique et un ensemble d'institutions et de représentations de l'évaluation* ». « L'impact social » est en effet une notion d'origine anglo-saxonne qui se développe d'abord, à partir des années 1970, aux Etats-Unis, puis au Royaume-Uni. Elle s'étend en France à partir des années 1990, dans le champ de l'évaluation des politiques publiques en lien avec la montée en puissance du Nouveau management public (*New public management*). Elle supplante même rapidement la notion française « d'utilité sociale » à partir des années 2000 et, de manière accélérée, au tournant des années 2010. Mais alors que l'évaluation de « l'utilité sociale » reposait sur une complémentarité entre les approches qualitatives et quantitatives, celle de « l'impact social », par ses origines, ses finalités et ses modalités, se fonde essentiellement sur une volonté d'objectivation par le chiffre pour vérifier l'atteinte d'objectifs mesurables. Historiquement, l'évaluation d'impact social s'impose d'abord en France comme un moyen de contrôle associé à des financements, un instrument de gestion. Elle s'inscrit dans une logique de « reddition de compte » et de « gouvernement à distance » pour les pouvoirs publics, tandis que, dans le secteur financier, se développe « l'investissement à impact social » qui cherche à conjuguer rentabilité financière et sociale, par exemple avec le « contrat à impact social ».

Par ailleurs, les notions d'« évaluation d'impact » et de « mesure d'impact » ont été rarement entendues par le CESER lors de ses rencontres territoriales. Parler « d'apports » ou « d'effets » des associations dans la vie de leur territoire semblait plus évocateur et mieux accepté d'emblée pour initier les échanges. Mais que l'on parle d'évaluation d'impact ou de valorisation, c'est bien la question de la valeur, à la racine étymologique des deux notions, qui est centrale. Finalement, qu'est-ce que la valeur d'une association ou la valeur créée par une association dans un territoire ? Pourquoi, par qui, avec qui et comment la définir, l'appréhender, l'apprécier, la qualifier et éventuellement, lorsque c'est possible, la quantifier ? Cette valeur créée par les associations est-elle absolue ou relative, autonome ou hétéronome, immédiate ou différée, visible ou invisible, directe ou indirecte, quantifiable ou non, monétarisable ou non, etc. ?

Comme l'a montré Hélène DUCLOS⁸ lors de son audition, dans les associations, le processus d'évaluation – c'est-à-dire non seulement ce qu'on va chercher à évaluer mais les modalités selon lesquelles on va le faire collectivement – est tout aussi important que les résultats : il crée de la valeur relationnelle et sociale. L'intelligence associative génère une valeur multidimensionnelle dans les écosystèmes territoriaux. Dans cette approche évaluative ouverte et systémique, qui n'exclut pas la quantification, l'évaluation repose sur une délibération collective qui révèle les valeurs créées par l'association dans son territoire. Cette phase de qualification de la valeur, co-construite par l'association avec ses parties-prenantes, est essentielle et pourtant souvent négligée : c'est à partir de ce qui se *conte* que l'on peut définir ce qui *compte* pour l'association, c'est-à-dire les critères évaluatifs, et seulement, *in fine*, ce qui *se compte* avec des outils de mesure : les indicateurs. Ces derniers ont aussi leur limite pour rendre compte d'une réalité associative complexe et de la pluralité des valeurs matérielles et immatérielles générées par les associations : tout peut-il et doit-il être compté ?

Selon ses finalités et ses méthodes, l'évaluation d'impact social ou d'utilité sociale des associations peut donc être une opportunité ou un risque. En effet, l'évaluation est d'abord un acte politique avant d'être une démarche technique. Adaptée au fait associatif, elle peut être émancipatrice, dans le cas contraire, elle peut se révéler liberticide. La présente synthèse ne permet pas d'entrer dans la complexité technique, les controverses théoriques et les nombreux enjeux de l'évaluation associative. Ils sont développés dans le rapport du CESER avec de nombreux exemples de démarches et de cas pratiques, dont certains sont particulièrement inspirants à l'exemple de l'expérimentation en cours « Nouveau regard sur l'évaluation en association » (NOURA) portée, à l'échelle nationale, par le Mouvement associatif⁹ et principalement destinée aux petites et moyennes associations.

⁸ Membre du Groupe de recherche-action sur l'évaluation de l'utilité sociale (GREUS-ICP)

⁹ Ce programme national est co-porté par le Mouvement associatif avec les associations « La FONDA » et « F3E ».

Enfin, l'étude menée par le CESER l'amène, en tant que représentant de la société civile organisée, à suggérer un « renversement de la charge de la preuve », en posant à son tour cette question : comment l'action publique, dans son acception la plus large, impacte-t-elle – positivement ou négativement - la valeur territoriale créée par les associations en Bretagne ?

2.3. Focus exploratoire sur la valeur économique des associations en Bretagne

Comme signalé plus haut, la question du rôle économiques des associations et de sa valorisation a souvent été difficile à aborder dans les territoires, en particulier auprès des associations non employeuses (9 associations sur 10). En dehors des chiffres sur l'emploi, la masse salariale, les estimations approximatives sur la valorisation monétaire du bénévolat ou, plus récemment, de l'achat local associatif (ex : Indice breton d'achat local), on ne dispose que de très peu de données chiffrées et territorialisées sur le poids et l'impact économiques des associations en Bretagne, notamment pour les petites et moyennes associations. La fragmentation des études est une autre limite : quand les données sectorielles existent (sport, culture, santé, médico-social...), elles sont éclatées. Le CESER déplore la grande difficulté et parfois le manque de transparence qu'il a rencontrés en cherchant à obtenir des données financières globales à l'échelle régionale: données sociales (ex : URSSAF), fiscales (ex : Direction régionale des finances publiques) ou bancaires.

Les obstacles semblent donc structurels pour évaluer l'impact économique des associations en Bretagne. Au niveau national, le même écueil est constaté par le CESE dans son étude sur le financement des associations de 2024 : « *Des données existent mais elles sont partielles, éparses et inactuelles* ». Il préconise d'ailleurs de « *développer des instruments de statistique publique (...) afin de chiffrer les apports du monde associatif et d'éclairer les politiques publiques* ». L'autre frein est l'hétérogénéité des méthodes d'évaluation d'impact économique existantes : emploi, masse salariale, achat local, coûts cachés (ex : valorisation monétaire du bénévolat), coûts évités, chaîne de valeurs, retombées événementielles, poids dans l'activité bancaire, contributions fiscales et sociales, etc. Il y a presque autant de méthodes évaluatives que d'évaluateurs, ce qui rend l'agrégation et la comparaison des données souvent très hasardeuses.

Par ailleurs, les indicateurs quantitatifs et monétaires classiques tels que le PIB ne sont pas adaptés pour évaluer, à eux seuls, l'ensemble des valeurs et richesses créées par les associations dans leurs écosystèmes territoriaux. En effet, les richesses économiques créées par les associations sont inséparables des autres valeurs qu'elles génèrent dans leurs territoires : relationnelles, sociales, solidaires, démocratiques, culturelles, environnementales, éducatives, santé, bien-être et qualité de vie... Les associations contribuent d'abord à l'économie de leur territoire parce qu'elles sont une ressource commune. Si l'on considère que l'économie ne poursuit pas seulement la finalité de bénéfices individuels mais aussi celle d'un bien commun que l'humanité crée et partage collectivement, alors on peut émettre l'hypothèse que les associations constituent une « puissance économique qui s'ignore ». Les associations sont créatrices de valeurs communes et de richesses territoriales. Dans cette perspective, même sans pouvoir le démontrer avec des chiffres, elles contribuent à l'économie du bien commun territorial bien plus qu'elles ne reçoivent de la collectivité.

La reconnaissance et la valorisation de la place et du rôle des associations pour ce qu'elles *sont* et pour ce qu'elles *font* en Bretagne ne relève pas d'abord d'une analyse coût/bénéfice, d'une évaluation d'impact ou d'un calcul économique mais, comme l'exprime le CESE, d'un « choix de société ». L'avenir du fait associatif en Bretagne ne saurait être exclusivement suspendu aux résultats chiffrés d'une évaluation inadaptée, d'un ratio monétaire de « retour social sur investissement » (ex : *SROI*¹⁰) ou d'un « score d'impact » (ex : *Impact score*). Même s'il peut être utilement éclairé par des évaluations co-construites avec les associations et adaptées à leurs valeurs et spécificités, il relève, avant tout, d'une délibération démocratique.

¹⁰ En anglais, « *Social return on investment* » (indice monétaire de type : X euros financés à une association apporte Y euros à son territoire).

3. Préconisations du CESER : de l'impact social à un pacte social avec les associations en Bretagne

Le CESER, saisi sur l'impact social des associations en Bretagne, préconise de relever prioritairement le défi d'un nouveau pacte social avec les associations fondé non sur l'injonction d'une évaluation inadaptée mais sur le respect de la liberté d'association et une culture de la confiance. En s'adressant au Conseil régional et, d'une manière générale, à l'ensemble des acteurs concernés par la vie associative en Bretagne, il appelle à reconnaître, à évaluer de façon adaptée, à valoriser et à faire le pari positif de l'intelligence associative au cœur des territoires en Bretagne.

- **Reconnaître la valeur d'existence des associations dans une société démocratique** avant de chercher à en évaluer les impacts de façon adaptée. La valeur d'une association réside autant dans ce qu'elle est (valeur d'existence) que dans ce qu'elle fait (valeur d'usage). Pouvoir s'associer librement est un droit humain fondamental. Il est aussi, en France, « *au nombre des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et solennellement réaffirmés par le préambule de la Constitution* ».

3.1. De l'évaluation d'impact social des associations en Bretagne...

Afin de mieux reconnaître la place et le rôle des associations dans les territoires, le CESER préconise, d'une manière générale, **d'adapter les démarches d'évaluation d'impact social ou d'utilité sociale aux spécificités du fait associatif**, c'est-à-dire autant à ce qu'elles *sont* qu'à ce qu'elles *font*.

- **Prendre conscience que chercher à évaluer l'impact des associations dans un territoire est d'abord un acte politique** avant d'être une démarche technique. **Le CESER recommande donc la plus grande prudence méthodologique dans les processus d'évaluation d'impact des associations.** Avec les associations, il faut faire de la dentelle évaluative, non pas du « prêt-à évaluer ».

- **Développer la connaissance régionale du fait associatif et de sa contribution aux territoires** en Bretagne :

> en renforçant le **soutien à la recherche scientifique** sur le sujet, y compris sous la forme de recherche-action ; d'autre part en mutualisant les ressources existantes ;

> en créant un **observatoire régional de la vie associative (ORVA)** comme il en existe dans d'autres régions françaises ; l'importance des associations en Bretagne le justifie.

- **Le CESER recommande une approche systémique, ouverte et pluraliste de l'évaluation de l'impact territorial des associations.** En effet, la valeur territoriale créée par une association est d'abord relationnelle et multidimensionnelle. Elle s'inscrit dans un écosystème territorial, c'est-à-dire dans une dynamique d'interactions internes et externes. Le territoire fait l'association autant que l'association fait le territoire. « **Rien sur nous sans nous** » : **le CESER préconise de faire le pari positif de l'autonomie et de l'intelligence associatives.** L'évaluation de l'impact territorial des associations est un processus à co-construire avec elles de façon pragmatique, habilitante et capacitante. Les associations ont une capacité citoyenne et territoriale. Elles ont un pouvoir d'agir, de *dire* et de *se dire* dans leur territoire, une capacité à évaluer – y compris les politiques publiques - et à s'auto-évaluer, pas seulement à être évaluées.

- **Le CESER alerte sur le risque d'une inégalité associative face à la technicité et au coût élevé de l'évaluation d'impact social et/ou d'utilité sociale.** Pour le réduire, le CESER préconise de **créer un « Dispositif local d'accompagnement (DLA) évaluation/valorisation »**, de le faire connaître largement et de **s'appuyer sur l'ensemble des réseaux et dispositifs existants** d'accompagnement de la vie associative : Mouvement associatif de Bretagne, Guid'Asso, Réseau national des maisons d'association (RNMA), France Active Bretagne, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Bretagne et les pôles territoriaux de l'ESS, réseau des tiers-lieux, autres réseaux, centres, et dispositifs d'appui à la vie associative dans les territoires...

-Le CESER préconise de **développer, en Bretagne, une offre de formation au fait associatif et à son évaluation** accessible en présentiel et/ou en ligne, destinée prioritairement aux petites et moyennes associations. Cette offre de formation et de montée en compétences, devrait aussi être ouverte aux parties-prenantes territoriales des associations, notamment aux élu-es et agent-es des collectivités, aux membres et équipes des Conseils de

développement ainsi qu'aux services de l'Etat en région. Pour ce faire, le CESER recommande notamment de **s'appuyer sur le dispositif du Fonds de développement de la vie associative (FDVA)**.

-Pour mettre en œuvre et diffuser en Bretagne une culture, des démarches et des outils d'évaluation adaptés aux spécificités associatives, notamment aux petites et moyennes associations, **le CESER préconise de faire connaître et d'encourager l'expérimentation volontaire, en Bretagne, de la démarche nationale « Nouveaux regards sur l'évaluation en association » (NOURA)**, co-portée par le Mouvement associatif, la Fonda et le F3E.

- **Le CESER invite les associations à « inverser la charge de la preuve »** en évaluant, non seulement leur rôle territorial, mais aussi l'impact de l'action publique sur la liberté d'association, la place, le rôle et le pouvoir de vivre, de dire et d'agir des associations en Bretagne.

3.2. ... à un pacte social avec les associations en Bretagne

Le CESER préconise non seulement de mieux valoriser l'impact social et territorial des associations par des processus évaluatifs adaptés au fait associatif et co-construits avec les associations, mais aussi **d'intégrer ces démarches, plus largement, dans un nouveau « pacte social » avec les associations en Bretagne**, au sens premier de la philosophie politique, fondé sur la reconnaissance de leur valeur d'existence démocratique autant que sur leurs contributions essentielles aux territoires.

-Sécuriser durablement les modèles socio-économiques des associations, notamment par la mise en œuvre en Bretagne des recommandations du CESE dans son rapport « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique » (mai 2024), en prenant en compte les effets territoriaux en cascade induits par l'évolution des financements de l'Etat et de l'Union européenne.

-Le CESER suggère au Mouvement associatif de Bretagne, à différentes échelles territoriales, d'impulser et d'accompagner la création d'espaces ou de tiers-lieux interassociatifs autogérés par les associations elles-mêmes, afin de faciliter l'interconnaissance, l'échange d'expérience, le dialogue régulier et la coopération entre les associations.

-Encourager, plus largement, en proximité, la création de conseils territoriaux de la vie associative (CTVA), aux niveaux des communes et/ou des EPCI, afin de favoriser le dialogue régulier entre les associations et leurs parties-prenantes dans les territoires, en s'inspirant par exemple du Conseil local de la vie associative (CLVA) de la ville de Concarneau.

Le CESER préconise plus spécialement au Conseil régional de :

-Faire de la politique associative une politique régionale intégrée à l'ensemble de ses politiques publiques, à l'instar de ses autres politiques intégrées : égalité femmes-hommes, jeunesse, lutte contre la misère et la précarité...

-Intégrer le fait associatif dans l'ensemble des grands plans, schémas et contrats pilotés ou co-pilotés par la Région Bretagne, dans l'esprit et le prolongement de la démarche Breizh COP : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), etc.

-Renforcer le rôle et les moyens de la Conférence permanente régionale de la vie associative (CPRVA) en tant qu'instance stratégique de réflexion et de gouvernance tripartite entre le Mouvement associatif de Bretagne (MAB), le Conseil régional et l'Etat en région, dans l'esprit partenarial de la Charte régionale d'engagements réciproques actualisée, en y associant les EPCI et les Départements volontaires. La CPRVA pourrait notamment proposer des actions publiques co-construites et coordonnées à la CTAP, par exemple un **pacte associatif régional**, dans l'optique d'une approche intégrée et coordonnée de la vie associative dans les politiques publiques en Bretagne et dans ses territoires. Le CESER suggère de mettre en place, au sein de la CPRVA, des groupes de travail thématiques se réunissant régulièrement.

-Renforcer la place des associations dans les événements économiques régionaux, en particulier lors des sessions annuelles du Forum économique breton.

-**Dans la politique territoriale de la Région Bretagne**, prenant la suite du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 », **ajouter, dans la « carte des capacités territoriales », une nouvelle dimension sur « les capacités associatives »** afin d'intégrer le rôle territorial et la création de valeur multidimensionnelle des associations.

-**Renforcer le soutien régional à la vie associative dans les territoires, y compris à ses têtes de réseaux et accompagnateurs**, en s'appuyant en particulier sur le réseau Guid'Asso et ses liens avec les 7 espaces territoriaux de la Région Bretagne. Pour ce faire **consolider le financement régional des fonctions de co-animation et d'accompagnement des structures labellisées Guid'Asso et investir dans la formation** et la montée en compétences des accompagnateurs et accompagnatrices de proximité, en lien avec le Mouvement associatif de Bretagne et l'Etat en région. **Maintenir les rendez-vous réguliers des Assises régionales de la vie associative** en partenariat avec le Mouvement associatif de Bretagne et l'Etat en région.

-**Consolider et renforcer la formation des bénévoles (FDVA 1)** en Bretagne, notamment lorsqu'ils prennent des responsabilités, en s'appuyant sur les dispositifs et réseaux existants, notamment le réseau territorial Guid'Asso ; **développer la valorisation et la validation des acquis de l'expérience bénévole (VAEB)**. Informer plus largement sur les dispositifs et outils existants pour les rendre plus facilement accessibles aux petites et moyennes associations.

-**Continuer à valoriser le rôle territorial des associations** en Bretagne, **en mobilisant l'ensemble des moyens de communication de la Région Bretagne** (ex : site web et réseaux sociaux, magazine « B », campagnes médiatiques, événements régionaux, logo « Bénévoles BZH », etc.).

-**Reconnaître, valoriser et soutenir la fonction éducative des associations**, en particulier en tant qu'écoles de la démocratie, de ses valeurs et pratiques. **Engager une réflexion régionale** sur cette fonction éducative, par exemple en encourageant le lancement d'une recherche-action sur le sujet étudiant leur rôle d'éducation populaire et d'école de la citoyenneté.

-**Encourager et valoriser l'engagement associatif dès le plus jeune âge**. C'est un enjeu éducatif, social, démocratique et aussi de santé publique : s'engager c'est bon pour la santé¹¹ ! Créer une journée régionale de l'engagement des jeunes en Bretagne.

-**Reconnaître et soutenir le rôle territorial des tiers-lieux, des « associations de fait » (non déclarées) et des collectifs informels**, afin de valoriser leur utilité sociale et leur contribution au bien commun territorial, y compris lorsqu'ils jouent un rôle militant de contre-pouvoir dans la défense de droits et de causes d'intérêt général et/ou régional (ex : accès aux droits humains fondamentaux ; protection de la santé et de l'environnement ; droits culturels...).

En conclusion, le CESER préconise non seulement de relever le défi d'un nouveau pacte social et territorial avec les associations fondé sur la confiance, mais aussi de soutenir et valoriser le rôle démocratique et la capacité territoriale des associations afin que la Bretagne s'affirme davantage, en France et en Europe, comme une « région associative » : la région de la liberté d'association et de l'intelligence associative.

La Région Bretagne, en interne comme avec ses partenaires associatifs, régionaux et territoriaux, peut continuer à s'y engager de manière volontariste. Avant d'être une question d'évaluation d'impact, c'est d'abord un choix politique, un choix de société, un choix de territoire.

¹¹ Voir le rapport du CESER de Bretagne, [« Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne »](#), juin 2023.

Vote sur la synthèse du CESER de Bretagne

« Reconnaître et valoriser l'intelligence associative au cœur des territoires en Bretagne »

Ont voté pour la synthèse : 102

Sophie JÉZÉQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jean-François COURCOUX (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Jean CABARET (Confédération paysanne de l'Ouest), Nathalie POSSÉMÉ (Coordination rurale), Jean-François DELEUME (Par accord IBB-FRCIVAM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Anne-Françoise MENGUY (CRPMEM), Philippe LE GAL (CRCB), Yvan-Pierre MELL (CRMA), Isabelle SUDRE (CRMA), Christiane STORCK (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Jean-François ESNÉE (CCIR), Jeanne-Noëlle LAMOUR (CCIR), Cathy VALLÉE (CCIR), Michel BELLIER (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Yannick GOUÉLOU (CPME), Yannick SAUVÉE (CJD), Philippe LAMÉ (Comité régional de la fédération bancaire française), Frédéric ÉTÈVE (SNCF), Sandra COUGARD (Enédis), Michel-Pier JÉZÉQUEL (URSCOP), Ronan LE GUEN (Insertion), Hervé SALIOU (Pôle Images et réseaux), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4Mobility), Fabrice AUTRIQUE (CFDT), Samuel BRICARD (CFDT), Lucie DENIS (CFDT), Carine KERDILES (CFDT), Yves LAURENT (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Joël LE DANTEC (CFDT), Frédéric LE GOUIL (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Elisabeth MAIGNAN (CFDT), Philippe PICHON (CFDT), Maryse QUEFFELEC (CFDT), David RIOU (CFDT), Maryse THÉRÉNÉ (CFDT), Vincent VILARD (CFDT), Nicolas COSSON (CGT), Isabelle DEGRAVE (CGT), Christelle DUMONT-GUHUR (CGT), Michel FRANCOMME (CGT), France JÉHAN (CGT), Stéphane KERGOURLAY (CGT), Ronan LE NÉZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Anita THOMAS (FO), Valérie LEMARCHAND (CFTC), Sylvie BOURBIGOT (SOLIDAIRES), Gérard HURÉ (SOLIDAIRES), Marie-Andrée CLOVIS-JÉROME (UNSA), Laurent HERVÉ (UNSA), Ronan OILLIC (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Justine KERSALÉ (Planning familial), Virginie TEXIER (APEL), Clémence GAIGNEUX (Fédé B-FAGE-UNEF), Yannick MORIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Nolwenn GUÉGUEN (Kozh Ensemble), Marie-Martine LIPS (CRESS), Pascale QUINTON (FAS), Jean-Claude THIMEUR (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Benoît LE GALLIOT (ATD Quart Monde), Manuel DE LIMA (Réseau Bretagne solidaire), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Sophie LANGOUËT-PRIGENT (Université), Pascal OLIVARD (Université), Pablo DIAZ (Grandes écoles), Philippe MOAL (IFREMER), Hervé GUYOMARD (INRAE), Jean-Pierre VAUZANGES (Action logement), Michel MORVANT (SOLIHA Bretagne), Véronique CHARLOT (UFC Que choisir), Patrice VALTON (EPL), Irène AUPETIT (Bretagne Vivante), Guy LEGRAND (Eau et rivières de Bretagne), Marie-Pascale LEPETIT (Eau et rivières de Bretagne), Dominique PIRIO (Cohérence), Aude POCHON (REEB), Cécile MAISONNEUVE (Personnalité qualifiée), Arnaud BONNET (Personnalité qualifiée), Laëtitia BOUVIER (Personnalité qualifiée), Laurent CHAUVAUD (Personnalité qualifiée), Jean-François DAVIAU (Personnalité qualifiée), LANOË-ROUBAUT (Personnalité qualifiée).

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adoptée à l'unanimité



Intervention de Joël LE DANTEC

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT Bretagne remercie les deux rapporteurs, Laurent Hervé et Pascale Quinton, ainsi que le chef de pôle, Fabien Brissot, pour la qualité du travail réalisé.

Dans sa lettre de saisine, le Président du Conseil régional exprime le souhait de pouvoir « mieux appréhender l'impact des associations sur notre territoire ». Cette notion d'impact appliquée au monde associatif suscite de nombreuses interrogations parmi les acteurs de la vie associative, ainsi que chez les experts et observateurs du secteur.

La loi du 1^{er} juillet 1901 consacre une liberté fondamentale, à valeur constitutionnelle, garantissant à chaque citoyen le droit inaliénable de s'associer librement, sans autorisation préalable, autour d'un projet d'intérêt collectif. Elle reconnaît également aux associations un rôle d'interpellation des pouvoirs publics au regard de leur objet social, tout en leur permettant de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. À ce titre, le monde associatif constitue un corps intermédiaire essentiel, acteur du dialogue civil et au service de l'intérêt général.

Avec près de 100 000 associations et quelque 700 000 bénévoles estimés sachant que neuf associations sur dix ne sont pas employeuses. La Bretagne se distingue par la richesse et la diversité de son tissu associatif.

La CFDT salue la démarche adoptée dans cette étude, notamment la qualité de l'écoute accordée aux acteurs territoriaux de la vie associative ainsi qu'aux différents experts auditionnés. Leurs témoignages rendent compte de la réalité complexe et plurielle des associations au sein de leurs écosystèmes locaux. Les enjeux rencontrés ne sont pas les mêmes au Blosne, quartier prioritaire de Rennes, qu'à Rostrenen, territoire rural plus isolé. La CFDT souligne également l'intérêt de l'analyse proposée, qui invite à un « renversement de la charge de la preuve » en posant une question essentielle : comment l'action publique, dans son acception la plus large, contribue-t-elle à renforcer ou, au contraire, à fragiliser la valeur territoriale créée par les associations en Bretagne ?

La CFDT partage pleinement les préconisations formulées dans cette étude. Il est indispensable de reconnaître, soutenir, valoriser et faire confiance à l'intelligence associative, véritable richesse des territoires bretons. L'avenir du fait associatif en Bretagne ne saurait être conditionné aux seuls résultats d'une évaluation d'impact, il relève avant tout d'un choix politique et d'une délibération démocratique.



Intervention de Marie-Martine LIPS

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La CRESS Bretagne remercie la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie » pour cette étude d'une exceptionnelle qualité, qui pose un état des lieux lucide sur le monde associatif et fait des propositions très intéressantes pour que la Bretagne reste une terre associative.

Alors que les budgets alloués au monde associatif s'effondrent, un collectif d'acteurs engagés et de chercheurs¹² a récemment publié une tribune qui rappelle que préserver la qualité du tissu social est vital pour la pérennité de nos sociétés.

Ils font référence à plusieurs travaux d'ampleur, au Japon suite au tsunami, où les villages connaissant une vie collective forte ont connu moins de décès, de même à Chicago lors d'une canicule dans les quartiers pauvres, ou à Grigny lors des émeutes de 2023 lorsque, contrairement à de nombreuses communes voisines, les écoles, gymnases et principaux équipements publics y ont été relativement préservés souvent par les habitants eux-mêmes.

Comme nous le rappelle cette tribune « ces formes d'entraide ne surgissent pas de nulle part ! Elles sont produites par des écosystèmes locaux où des acteurs – au premier rang desquels les associations – structurent, entretiennent et rendent possibles ces relations de confiance au quotidien. Le capital social n'est pas tant une disposition culturelle personnelle que le produit d'organisations, de lieux et de pratiques collectives qui le font vivre.

Les travaux des géographes Nathalie Blanc et Hervé Brédif montrent combien les associations, par l'action de leurs membres, contribuent directement à l'habitabilité des territoires, en créant des espaces de rencontre, en reliant des publics, en structurant des coopérations. Ces structures ne sont donc pas seulement « réparatrices » ou facilitatrices de résilience, elles imaginent de nouvelles modalités de vie et d'agir ensemble dans un monde en mouvement.

Depuis plus de trente ans, la recherche pointe un déficit structurel français de ce capital social qui nous relie les uns aux autres.

Et la situation se détériore : d'après un récent sondage, 79 % des Français estiment que le lien social est mauvais en France, alors qu'à l'inverse de l'État, les associations continuent de recueillir la confiance de nos concitoyens à 74 % ».

Mais le monde associatif connaît une crise financière sans précédent. « Au carrefour des recherches, une constante ressort, que nos politiques publiques refusent de regarder en face : le lien social n'est pas un ornement de la prospérité, mais c'est au contraire une infrastructure, au sens littéral du terme : une infrastructure de survie, de santé et de démocratie, une infrastructure territoriale qui relie les individus, organise des solidarités, rend possibles des formes d'action collective qui ne passent ni par le marché ni par l'État seul.

¹² Signataires : Yannick Blanc (haut fonctionnaire et président de l'association La Fonda), Florian Covelli (délégué général de l'Institut français du monde associatif), Michelle Demessine (vice-présidente du Mouvement associatif), Judith Ferrando (codirectrice de Missions publiques, Le 106), Nathalie Gatellier et Tarik Ghezali (fondateurs de La Fabrique du nous, Le 106), François Germinet (CY Cergy Paris Université, chaire Prospective, imaginaires et politiques publiques, Le 106), Laurence Lepetit (déléguée générale de France générosités), Carole Lipsyc (directrice de la recherche, fondatrice de l'Initiative contributive), Cédric Szabo (ancien délégué général de l'Association des maires ruraux de France, Le 106), Stéphane Vincent (délégué général du laboratoire de recherche-action de La 27e région, Le 106)

Pourtant, insidieusement, nous détruisons méthodiquement les structures qui produisent ce lien, et nous laissons le champ libre à d'autres. » Le secteur associatif breton représente plus de 100.000 salariés, 700.000 bénévoles, près de 100.000 structures qui tissent chaque jour du lien entre des inconnus.

« Cet actif traverse néanmoins une crise financière sans précédent : les récentes enquêtes nationales montrent qu'un tiers des associations employeuses ont une trésorerie inférieure à trois mois ; 45 % des financements publics attribués pour 2025 sont en baisse ; près de 100 000 emplois sont menacés directement en France, dont près de 15.000 en Bretagne. Le budget 2026 achève le tableau : 40 000 postes de service civique supprimés, 26 % de coupes sur les crédits « Jeunesse et vie associative ».

Ces chiffres racontent la destruction d'une infrastructure sociale dont les effets ne se verront pas directement dans les tableaux de bord des administrations, jusqu'au jour où une catastrophe sanitaire, climatique ou politique exigera que cette infrastructure soit mobilisée. Mais elle ne sera plus là !

Les politiques publiques ont longtemps cru pouvoir séparer la résilience matérielle de la résilience humaine. Les recherches montrent combien cette séparation est une illusion coûteuse. Investir dans le lien social, c'est investir dans la survie et la croissance collective. Cela suppose un changement de paradigme : reconnaître que la robustesse des territoires dépend directement des infrastructures relationnelles qui les traversent et qui sont en grande partie produites, entretenues et renouvelées par le tissu associatif ainsi que de nombreuses autres structures de l'économie sociale et solidaire.

Cet investissement doit être reconnu comme tel : non comme une dépense sociale parmi d'autres, arbitraire à la baisse en période de contrainte budgétaire, mais comme une infrastructure publique fondamentale, dont la dégradation engage des coûts humains et collectifs qu'aucun tableau d'amortissement ne comptabilise, mais que nos sociétés paieront très cher. C'est ainsi que nous construirons la France que nous voulons, par le lien humain comme infrastructure de robustesse. »

Cette étude du CESER nous donne des clés pour que la Bretagne se distingue par sa reconnaissance et son soutien au monde associatif breton dont nous connaissons la force et l'engagement. Nous espérons que le Conseil régional se les appropriera pour assurer aux associations bretonnes le soutien qu'elles méritent.



Intervention de Annie GUILLERME

Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

Le CESER de Bretagne a exprimé un vœu lors de sa session du 17 mars 2025 pour soutenir la vie associative en Bretagne, une urgence politique, sociale et économique. A la suite de la saisine du Conseil régional de Bretagne, l'étude du CESER *Reconnaître et valoriser l'intelligence associative au cœur des territoires en Bretagne* présentée en Session du 15 juin 2026, montre pleinement combien l'engagement associatif joue un rôle majeur dans la vitalité des territoires dans notre Région.

Les associations, Centres d'informations sur les droits des femmes et des familles dans le cadre de leur mission d'intérêt général ont développé un maillage territorial dans les 4 départements bretons au service de l'égalité entre les femmes et les hommes par la délocalisation de 88 permanences et la mise en service de trois bus NINA SIMONE qui offrent notamment des espaces d'information et d'échanges dans les territoires ruraux.

Les équipes pluridisciplinaires des CIDFF sont composées de juristes, de conseillères en insertion et de psychologues. Leur mission est d'informer, en majorité des femmes, sur leurs droits, l'insertion vers la formation et l'emploi, éducation à la citoyenneté et **les violences sexistes et sexuelles. (En 2024, 6 205 personnes ont été informées individuellement dont 2 707 personnes concernant des violences sexistes et sexuelles, 97% d'entre-elles étant des femmes).**

Mon intervention, en lien avec la question des violences sexistes et sexuelles, prend maintenant la forme d'un plaidoyer.

Le 5 juin dernier, Lyhanna, enfant de 11 ans a été retrouvée morte. Depuis 2017, des signalements et une plainte pour viol sur mineure avaient été déposées contre son agresseur présumé sans suite. Le réseau des CIDFF apporte son soutien à la famille et aux proches de la victime et il appelle à un sursaut politique pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Ce fait, cette affaire Lyhanna comme l'on dit, n'est pas un fait divers mais un fait de société. Ce n'est ni un cas isolé ni le fait d'un simple dysfonctionnement. Les violences sur mineur.es sont un problème systémique qui s'inscrit dans le continuum des violences sexistes et sexuelles et prennent racines notamment dans le patriarcat. Les défaillances de la Justice sont le pendant de l'omerta qui persiste dans toute la société à l'égard des violences faites aux enfants.

Alors que le nombre de plaintes pour violences sexuelles a doublé depuis le mouvement de la libération de la parole, MeToo les moyens manquent et sont disparates sur les territoires pour lutter contre cette grande criminalité et protéger les victimes. Outre les moyens de la Justice, ceux dédiés à la prévention et à l'accompagnement des victimes demeurent insuffisants. De fait, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants n'est pas une priorité budgétaire, ni une priorité des politiques pénales.

Depuis 1980, les vagues de dénonciation des violences subies par les enfants se succèdent, mais pour les victimes rien n'a changé, pourtant il y a des solutions mais elles ne sont pas mobilisées.

L'indignation que soulève la mort de l'enfant Lyhanna ne doit pas déboucher sur une nouvelle phase d'amnésie collective. Le réseau des CIDFF, dans son dernier communiqué de presse, demande de toute urgence :

- L'inscription à l'ordre du jour du Parlement de la loi-cadre loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles contre les femmes et les enfants déposée en décembre 2025 ;

- La mise en œuvre des 82 recommandations de la Commission Indépendante sur l'inceste et les Violences Sexuelles faites aux enfants (CIVISE) pour instaurer une véritable culture sociale, politique et judiciaire de la protection ;
- Le traitement des Violences sexistes et sexuelles comme une priorité de politique pénale ;
- 3 milliards d'euros de budget pour lutter contre les violences et permettre à la Justice de mieux fonctionner ;
- Le soutien aux associations féministes et enfantistes qui mènent un travail essentiel sur le terrain pour accompagner les victimes et faire de la prévention auprès de tous les publics.

Cher.es collègues, Conseillères et Conseillers économiques du CESER de Bretagne, la question des violences sexistes et sexuelles est au cœur aujourd'hui de mon intervention en lien avec la présentation de l'étude du CESER piloté par la Commission Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie qui vise à **reconnaître et valoriser l'intelligence associative au cœur des territoires en Bretagne**.

Pourquoi ? car vous qui représentez, Cher.es collègues, la Société civile organisée en Bretagne, vous saurez, j'en suis sûre, porter avec vigueur le message du réseau associatif des CIDFF pour l'éradication du fléau rétrograde des violences sexistes et sexuelles et la protection des enfants et plus généralement le soutien de l'engagement associatif au cœur des territoires en Bretagne.

	Intervention de Claudine PERRON Kevre Breizh
---	--

Kevre Breizh regroupe les principales fédérations et associations culturelles bretonnes et représente environ 60 000 adhérents sur les 5 départements bretons. Elle est le relai et le porte-parole des Ententes de pays (fédérations locales de langue et culture bretonnes et/ou gallèses) auprès du Conseil régional et autres collectivités dans l'objectif d'une meilleure reconnaissance de leur rôle et de leurs actions.

Kevre Breizh intervient sur la défense des droits culturels des minorités dans le cadre d'ELEN (Réseau européen pour l'égalité des langues) en Europe et PQVNL (pour que vivent nos langues) en France.

Kevre Breizh représente de façon permanente les mouvements culturels et linguistiques bretons au CESER, au MAB et contribue à leurs réflexions, études et actions. Un représentant siège au Conseil Culturel de Bretagne.

Que serait la Bretagne sans ses associations ?

En ce qui concerne la culture et les langues de Bretagne, la réponse est simple : Il ne resterait rien. La Bretagne aurait perdu son identité.

Qu'il s'agisse des langues de Bretagne où toutes les avancées, tant dans le domaine scolaire (Diwan, divyezh, diwaskell pour le breton et le gallo) que de la formation pour adultes (skol an emsav, mervant, stumdi, roudour...) ont été initiées et continuent à être portées par les associations.

Qu'il s'agisse de la musique, de la danse, du théâtre (Sonerion, Kenleur, c'hoariva)... le bagad, les cercles ... ont été et restent des créations d'associations de terrain. Il n'y aurait pas de festival interceltique, d'assemblée gallèse, et autres sans le travail énorme fourni par les bénévoles des associations.

Tous les jours les associations revisitent l'histoire pour créer une tradition vivante et moderne qui profite à tous, milieu culturel, économique, touristique.

La culture générée par les associations culturelles bretonnes profite à tous en Bretagne. Elle suscite des liens entre les générations, les classes sociales... permet l'intégration des nouveaux arrivants...

Bien sûr, ces associations font le boulot, souvent sans bruit, mais elles ne pourront pas résister, malgré leur bonne volonté, sans l'aide des collectivités à tous les niveaux (Région, départements, EPCI, communes). Une grande inquiétude règne actuellement, d'autant plus que certains ont déjà baissé leurs aides à tous les niveaux.



Intervention de Nicolas COSSON

Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage largement l'analyse de l'étude « Reconnaître et valoriser l'intelligence associative au cœur des territoires en Bretagne », et rappelle à cette occasion que l'association est la convention pour laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, leurs connaissances ou leurs activités dans un autre but que le bénéfice.

Pour la CGT le monde associatif participe par ses actions multiples à la formation et donc à l'émancipation des citoyens qui acquièrent des compétences nouvelles qui profitent aussi aux entreprises. Cela contribue aussi et surtout à l'insertion professionnelles qui ne concernent pas moins de 15% des salariés travaillant dans le tissu associatif breton. Ils interviennent notamment dans des domaines tels que les services et aides à la personne, sur l'entretien et la valorisation d'espaces vert, dans la restauration, le recyclage.... La baisse continue des financements et du soutien des collectivités fragilise leurs actions et entraîne malheureusement des licenciements, mais aussi des contraintes fortes avec des salaires bas dans nombre d'activités. Cela est d'autant plus dommageable que leur rôle est indispensable.

Le monde associatif par sa densité en Bretagne (1 sur 4 est bénévole pour 1/5 au niveau nationale) montre à travers cette étude son rôle déterminant au sens large et la diversité de ses champs d'intervention et sans être exhaustif cela va des activités sportives à la défense des droits des femmes et de l'enfance, ou encore l'accompagnement pour les personnes issue de l'immigration... Cela permet de développer l'éducation populaire et permet d'élever les consciences, et c'est peut-être une des raisons pour laquelle la peste Brune peine à percer en Bretagne terre d'accueil mais aussi de départ tant le drapeau breton est visible à travers le monde.

Pour la CGT le questionnement du rôle des associations, par le risque de sous-financement remet directement en cause les valeurs de solidarité de démocratie qui constituent les bases des associations et qui fragilise un secteur de l'Economie Social et Solidaire émancipateur pour les citoyens les plus fragiles.

La CGT partage les préconisations émises dans l'étude et notamment sur la mise en place d'un pacte social et territorial qui valorise et soutienne les associations. Le monde associatif doit être une des composantes des politiques régionales qui ont vocation à rayonner sur les territoires.

Développer la formation des dirigeants est favorable à la continuité des associations, soutenir le plus largement possible les associations qui jouent un rôle dans la défense des droits humains universels et par conséquent dans l'intérêt général.

La CGT rappelle à cette occasion la citation de Ghandi « Le bénévolat est au cœur même de l'humanité, personne n'a réussi dans la vie sans l'aide d'autrui ».



Intervention de Pascale QUINTON Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)

La FAS, Fédération des Acteurs de la Solidarité Bretagne, regroupe 63 associations adhérentes, dont 7 acteurs nationaux répartis sur une cinquantaine de sites dans les quatre départements bretons. Cela représente environ 3500 salariés, des centaines de bénévoles et administrateurs, des milliers de personnes accompagnées.

La FAS est un réseau généraliste de lutte contre les exclusions allant de la petite enfance au grand âge, rassemblant les acteurs et actrices du secteur social dans un objectif commun d'inclusion et de justice sociale.

En 2025 ses actions ont porté sur l'hébergement, le logement, l'emploi, la santé, la formation (en particulier formation à la réduction des risques), le travail pair.

La FAS est également un observatoire en Bretagne de la pauvreté et de la solidarité. Pour ce faire elle réalise des études comme le baromètre des solidarités ou l'enquête sur le vieillissement prématuré des personnes en situation de précarité. Elle a aussi un rôle de témoignage et de plaidoyer auprès des pouvoirs publics.

Et en 2026, la FAS Bretagne est inquiète :

- La pauvreté et les précarités progressent. Depuis 2019, 2 millions de personnes supplémentaires en France vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui porte leur nombre à 9,5 millions. Le taux de travailleurs pauvres en France est supérieur à la moyenne européenne (8,7 % versus 8,3%). En 2025 en France, 929 personnes sont mortes à la rue ; toujours plus de familles et donc d'enfants même en très bas âge dorment dehors. La santé et en particulier la santé psychique des plus précaires se dégrade : à Rennes dans un CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) 30 % des résidents présentent des pathologies psychiatriques. Comme le faisait récemment remarquer Pascal Brice président de la FAS au niveau national, « nous payons 15 ans de désinvestissement dans l'hôpital psychiatrique en France ».
- D'autre part, les associations, piliers de la prise en charge des personnes en situation d'exclusion sont mises à mal : des pouvoirs publics qui ne tiennent pas leurs promesses, des financements qui se détériorent devenant de plus en plus incertains (baisse des subventions aux profits d'AAP sur des temps limités, ou d'expérimentations, ce qui entraîne une précarisation de l'emploi des travailleurs sociaux). Ainsi une association sur deux voit sa situation financière se dégrader, pire une sur quatre est menacée de disparition. Que vont devenir les personnes accompagnées par ces associations ? Et comme nous l'a fait remarquer un bénévole lors d'une rencontre territoriale de l'étude sur le rôle des associations en Bretagne : « nous assistons à un véritable plan social qui ne dit pas son nom, et ces emplois ne sont pas délocalisables »
- enfin les associations œuvrent dans un climat national où circulent des discours populistes de rejet et de stigmatisation qui font des personnes en situation de précarité des assistés et des boucs émissaires ; et où la liberté d'association n'est plus forcément considérée comme un droit fondamental.

En réponse à ces états de fait, afin de consolider les coordinations et le travail commun à l'ensemble des fédérations et des acteurs de l'ESS est né en Bretagne le consortium SOLIKER BREIZ, unique en France.

Ce consortium élargi à des organisations syndicales de salariés, à la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire), au Pacte du pouvoir de vivre, au Mouvement Associatif de Bretagne (MAB) a élaboré un « Manifeste pour une république qui prend soin des plus vulnérables » afin d'être entendu dans le débat public.

Ce manifeste porte notamment trois propositions

- Refaire des politiques de solidarité une priorité nationale,
- Construire des politiques locales avec des acteurs de terrain en proposant une conférence régionale des solidarités, de la santé, et de l'investissement social,
- Aller vers la construction d'un pacte breton des solidarités.

Tenir, résister, proposer, telle est la volonté collective réaffirmée par les instances nationales de la FAS.

 Logo of Eau & Rivières de Bretagne, featuring a stylized blue wave and the text 'Eau & Rivières de Bretagne'.	Intervention de Marie-Pascale LEPETIT Association Eau et rivières de Bretagne Par accord entre France nature environnement (FNE) et Bretagne vivante – Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB)
--	--

J'interviens pour Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, Réseau Cohérence et au nom de FNE Bretagne.

Nous reprenons volontiers à notre compte l'avant-propos de l'étude et la phrase de Tocqueville et soutenons fortement cette étude qui fera date.

Nous remercions les rapporteurs-es et plus particulièrement la présidente et le chef de pole, d'avoir autant investigué le sujet pour présenter cette étude pertinente, concrète et peut-être de la dernière chance pour beaucoup d'associations.

L'action par l'association de femmes et d'hommes sans but de profitabilité sur un territoire ou, plus largement, est consubstantiel à l'humanité (et bon nombre d'autres espèces). L'ignorer, l'endiguer ou le mettre à mal est profondément destructeur des fondements de notre société démocratique.

Pour les associations environnementales le mal est en cours depuis nombre d'années d'abord à pas feutrés, par petites touches et s'accélère avec la déconstruction massive de pans entiers du droit de l'environnement, du droit d'information des citoyen-nes et de nombre de lois actuelles ou en cours qui conduiront à des ruptures sociales, sociétales, environnementales.

Les politiques ignorent de plus en plus les besoins fondamentaux des citoyen-nes et plus globalement du vivant et de la nature, que ce soit en bafouant la démocratie participative, ou en actant de lois liberticides et régressives.

Est-ce par ignorance, ou construit sciemment ? Car ce n'est le coût budgétaire de leur soutien qui sauvera les finances des collectivités, donc quel est vraiment l'objectif ?

Ainsi le pacte républicain crée une précarité à la main des préfets et d'élus mettant une pression importante pour des associations pourtant légales et reconnues qui dénoncent des lois qui veulent réintroduire des pesticides interdits alors que les données scientifiques de graves toxicités sont validées, ou dénoncent les politiques publiques trop laxistes pour l'eau, bien commun, qui continue d'être dégradée de plus en plus par les nitrates et les pesticides, ou encore des lois en faveur d'une eau qui sera détournée et appropriée par quelques-uns, or, pour avoir de l'eau potable, il faut des écosystèmes qui fonctionnent Nos associations sont là pour le rappeler dans toutes les instances. La protection de l'environnement, de l'air, des sols et de la biodiversité qui sont d'intérêt général pour préserver et améliorer les conditions de vies de chacun-e. De même c'est un rôle de justice sociale pour tous, par l'information, la sensibilisation et l'éducation des jeunes, l'alerte des élus ...par exemple. Aurait-on encore de l'eau potable en Bretagne sans les alertes des associations dès les années 70 ? et à quel prix ? (Rappelons qu'1/3 des captages sont fermés)

La violence de celles et ceux qui s'attaquent à nous et qui ont l'oreille des élu-es pour limiter capacités d'actions, diminuer soutiens financiers, fonctionnent dans l'ombre, tous les citoyens-nes devraient s'en alerter et s'investir dans les associations de leur territoire avant d'être à leur tour baillonnés, tout comme les élu-es responsables. Il en va de la santé de tous-tes, du maintien de la démocratie et c'est cela qui devrait être le sens de l'action publique, est ce comptable ?

Nous l'exprimons ici pour les associations environnementales, mais aussi d'éducation à l'environnement, de défense des consommateurs, d'associations citoyennes, mais ces dangers sont aussi vrais pour l'essentiels des secteurs associatifs.

A l'heure où nous avons de plus en plus de mal à débattre sereinement et de manière apaisée dans le cadre institutionnel de droit commun et où les acteurs sociaux se radicalisent en simplifiant à l'extrême des questions complexes, dans une société où les interdépendances entre les acteurs complexifient les modalités de construction des consensus nécessaires à notre vie commune, les associations jouent un rôle majeur dans la régulation de nos relations sociales.

Affaiblir aujourd'hui le tissu associatif en le privant de ses moyens de fonctionnement fragilise le débat démocratique et sape les fondements de notre contrat social.

En supprimant les soutiens au monde associatif et leur reconnaissance aux associations locales, c'est une très grande partie du sens de l'intérêt général qui disparaît pour soutenir des intérêts sectoriels privés, de court terme.

Voilà pourquoi le CESER de Bretagne doit communiquer au maximum sur les résultats de cette étude, pour alerter les citoyen-nes et les élu-es avant qu'il ne soit trop tard.